



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Commission Administrative Paritaire des CATE

26 mars 2019

Déclaration liminaire d'EFA-CGC

Comme l'ensemble des personnels, EFA CGC a constaté les changements qui ont eu lieu à la tête de l'établissement. A cette occasion, nous sentons poindre un début de dialogue qui nous permet de commencer cette nouvelle mandature avec un peu plus de confiance.

Concernant la gestion du corps des CATE à l'ONF, EFA-CGC s'inquiète d'une éventuelle chute du nombre de CATE à l'ONF avec un bilan entrée/sortie négatif, notamment due à une répartition par classes d'âge inquiétante (120 CATE 60-66 ans).

D'une manière générale, la situation n'est pas rose dans notre établissement en perpétuel changement, et EFA-CGC s'inquiète des réorganisations en cours ou annoncées qui comme par le passé suppriment dans un premier temps des postes de cadres, tout en surchargeant ceux qui restent. Le malaise de nombreux CATE ou IAE à qui on demande toujours plus et qui doivent porter les réformes auxquelles ils n'ont guère été associés, doit être enfin pris en compte à sa juste hauteur.

EFA-CGC demande le moratoire des réorganisations en cours (y compris la fusion d'agences en DT Midi-Med) dans l'attente des résultats des audits en cours. Cette fusion annoncée précarise les collègues en poste actuellement.

D'une manière générale, nous œuvrons pour que les CAP soient les organes d'une gestion équitable et humaine des personnels.

Le but est :

- D'œuvrer pour que la concertation redevienne le préalable à la décision, dans une démarche humaniste et objective ;
- D'exiger que tous les postes soient systématiquement mis en appel de candidature, dans des délais raisonnables et avec une transparence complète sur le contenu et les perspectives d'évolution des postes ;
- D'insister pour obtenir l'instauration d'une commission d'arbitrage inter-corps, pour les postes demandés par des personnes de corps différents (IAE/Attachés/CATE/CTF), afin que les décisions d'attribution puissent être débattues avec les représentants des personnels, conformément à l'esprit de concertation attendu en CAP, et non dans le bureau du DG uniquement.
- De favoriser les parcours de carrière diversifiés (y compris en dehors de l'ONF) : pour cela demander la réelle reconnaissance du statut de cadre A pour tous les CATE, éventuellement par intégration dans le corps des IAE sous réserve que les modalités ne pénalisent aucun personnel.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9

Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com

EFA-CGC est un syndicat résolument constructif, pragmatique et source de propositions s'appuyant sur un travail collaboratif de réflexions internes qui doit alimenter un projet d'avenir pour l'ONF qui soit fédérateur.

Pour EFA-CGC qui défend tous les personnels quel que soit leur statut ou leur corps, il n'y a ni stratégie d'opposition ni sujet tabou dans les discussions lorsqu'elles sont possibles.

En revanche, deux principes sont pour nous fondamentaux :

- Que les personnes soient respectées au quotidien, individuellement et collectivement : nous ne pouvons cautionner les pratiques déviantes et tous les comportements inadaptés
- Que le dialogue social puisse se dérouler sans dissimulation ni mensonges, dans le respect des textes, des instances et de leurs représentants

Ce sont ces valeurs qui ont guidé nos choix de positionnement au cours des années écoulées et qui continueront à être le moteur de notre action.

Cette déclaration sera annexée au procès-verbal de cette CAP.

Vos représentants à la CAP des CATE :

Olivier DESCAMPS

Dominique DARPHIN